

Communiqué de presse

Lausanne/Zurich, le 3 mai 2007

Convention européenne contre la traite des personnes

La Suisse doit ratifier la Convention - pour protéger les enfants aussi

La Suisse doit ratifier à son tour la Convention européenne contre la traite humaine. Dans l'intérêt des enfants, Terre des hommes se joint à 21 autres organisations helvétiques qui demandent de mieux protéger les victimes de traite et d'exploitation et d'activer la mise en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe, adoptée il y a tout juste deux ans.

D'Afrique de l'ouest, Silvia (prénom d'emprunt) est emmenée en Suisse à l'âge de 16 ans. L'homme qui l'accompagne début 2006 prétend l'aider à reprendre ses études. A son arrivée dans une grande ville du pays, elle est enfermée, menacée et violée par plusieurs hommes différents. Elle parvient toutefois à s'échapper après cinq jours puis à se réfugier chez une compatriote. Rapidement dénoncée, la police des étrangers l'interpelle, la fouille, relève ses empreintes et la maintient en cellule trois jours. Silvia est interrogée et obligée de raconter maintes fois ce qui lui arrive, avant d'être relâchée avec l'ordre de quitter la Suisse dans les 48 heures. Retournant auprès de la compatriote qui l'a hébergée, elle est accompagnée dans un centre de consultation pour femmes, qui lui accorde enfin protection. Tolérée seulement dans notre pays, le temps que dure l'enquête, elle ne donne plus de nouvelles depuis six moi.

D'autres mineurs viennent en Suisse sans proche et sont l'objet de maltraitance ou d'exploitation, méconnue car clandestine. Les autorités de migration ne protègent guère les victimes de traite, obnubilées par le seul renvoi des personnes en séjour irrégulier. Or la poursuite des trafiquants criminels ne peut s'appuyer que sur une protection réelle des témoins et des victimes, en termes de sécurité, d'autorisation de séjour et de conditions de vie restaurant la confiance en soi. C'est justement le dispositif prévu par la Convention de lutte contre la traite des êtres humains, adoptée le 3 mai 2005 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe et déjà ratifiée par sept Etats membres.

22 organisations suisses, dont Terre des hommes - aide à l'enfance, viennent d'écrire à Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération et ministre des affaires étrangères, et à Christoph Blocher, ministre de la justice, pour que la Suisse accélère à son tour le processus de ratification de la Convention et pour que les autorités concernées - les cantons notamment - protègent les victimes de traite, tout particulièrement les mineurs.

Sur le continent, plus de 150 organisations s'unissent pour demander dans leur pays l'application de la Convention, qui entrera en vigueur dès que dix Etats membres du Conseil de l'Europe l'auront ratifiée.

Renseignements : Pierre Zwahlen, porte-parole, tél. 021 654 66 38 ou 079 615 44 33 ou Sylvie Marguerat, juriste, tél. 021 654 66 17

<http://www.tdh.ch>

Compte postal 10-11504-8